# FICHE pratique d’accompagnement dans la professionnalisation des formateurs en CFA

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **FICHE pratique n°** | |  | | --- | | region academique  provence-alpes-cote d’azur | |

**mission information - CONTROLE & accompagnement PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE**

# **Mise à jour : 25 août 2023**

Cette fiche pratique comprend plusieurs outils mis à la disposition des directeurs de CFA pour répondre à l’enjeu de qualification et de développement des connaissances et des compétences des formateurs :

* Une [grille d’évaluation](#grille_evaluation) des compétences (à renseigner par le formateur et/ou le directeur du CFA ou un tuteur désigné au sein de la structure).
* Un [guide de lecture](#guide_lecture) de la grille d’évaluation des compétences, accompagné du [référentiel du métier](#referentiel_metier) d’enseignant qui détaille pour chaque grande compétence, des attendus.
* Une [grille cible des attendus](#grille_attendus) possibles pour chaque grande compétence du métier de formateur, pouvant être utilisée par le directeur de CFA pour détailler le profil de poste (et référencer les compétences à cibler prioritairement par le CFA dans le cadre de son recrutement de formateurs compte tenu du profil de poste défini), mais également comme grille d’auto-évaluation ou d’évaluation du formateur.

Elle vient en complément de la fiche ressource « Professionnalisation des formateurs ».

Elle est volontairement laissée au format word afin que les CFA puissent s’en saisir directement. Toutefois, les CFA veilleront à mentionner la source dans les documents produits, à savoir :

© Mission d’information, de contrôle et d’accompagnement pédagogique des formations par apprentissage – Région académique Provence-Alpes-Côte d’Azur

**Grille d’évaluation (exemple)**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Niveau d’expertise | **A consolider** | **Satisfaisant** | **Très satisfaisant** | **Excellent** | **Commentaires** | |
|  | | | | | |  | |
| Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique |  |  |  |  |  | |
| Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves |  |  |  |  |  | |
| Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves |  |  |  |  |  | |
| Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves |  |  |  |  |  | |
| Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves |  |  |  |  |  | |
| Coopérer au sein d'une équipe |  |  |  |  |  | |
| Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école/l’établissement |  |  |  |  |  | |
| Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages |  |  |  |  |  | |
| Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques |  |  |  |  |  | |
| Accompagner les élèves dans leur parcours de formation |  |  |  |  |  | |
| S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel |  |  |  |  |  | |

**Guide de lecture de la grille d’évaluation**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Niveau d’expertise | **A consolider** | **Satisfaisant** | **Très satisfaisant** | **Excellent** |
|  | | | | |
| Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique | *Référentiel métier – P1* |  |  |  |
| Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves | *Référentiel métier – 7 et P2* |  |  |  |
| Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves | *Référentiel métier – 3, 4 et P3* |  |  |  |
| Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves | *Référentiel métier – P4* |  |  |  |
| Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves | *Référentiel métier – P5* |  |  |  |
| Coopérer au sein d'une équipe | *Référentiel métier – 10* |  |  |  |
| Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école/l’établissement | *Référentiel métier – 11, 12 et 13* |  |  |  |
| Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages | *Référentiel métier – P4* |  |  |  |
| Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques | *Référentiel métier – 1, 2 et 6* |  |  |  |
| Accompagner les élèves dans leur parcours de formation | *Référentiel métier – 5* |  |  |  |
| S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel | *Référentiel métier – 14* |  |  |  |

**Points d’appui – référentiel métier**

**# Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique**

Texte de référence :

Disposant d’une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l’éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d’école ou d’établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d’inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune.

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

**Compétence commune à tous les professeurs**

**P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique**

Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d’enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

Maîtriser les objectifs et les contenus d’enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d’enseignement.

*En particulier, au lycée professionnel : Veiller à articuler les champs disciplinaires enseignés avec les temps de formation en milieu professionnel*

La question « Qu’est-ce qui me montre que l’enseignant a cherché à maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique » pour la réussite de ses élèves au prisme de :

* sa veille (niveau de maitrise scientifique), la nature des ressources utilisées ;
* son inscription aux modules de formation continue (individuelle / collective)
* la référence aux textes et ressources nationales (socle commun, programmes d’enseignement, ….) dans le discours ou les écrits (cahier de texte, …) ;
* la didactisation des savoirs (capacité de l’enseignant à rendre compte des choix répondant aux enjeux épistémologiques de sa discipline) ;
* les fonctions nationales / académiques occupées par l’enseignant (aide à l’inspection, référent pédagogique, personne ressource académique / nationale…),
* la capacité à faire des liens entre les disciplines (EGLS, école du socle, …) / entre les cycles (lycée – enseignement supérieur, …) / entre école et hors école (entreprises, …)
* sa capacité à créer ses propres ressources, actualisées ;
* sa capacité à faire partager auprès de ses élèves la passion pour sa discipline ;

*La liste n’est pas exclusive. Les évaluateurs pourront s’appuyer sur tout ou partie de ces éléments pour juger la maîtrise de la compétence par l’enseignant, ou tenir compte d’autres éléments liés au contexte d’enseignement.*

**# Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves**

Textes de référence :

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d’éducation**

**7. Maîtriser la langue française à des fins de communication**

Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

Intégrer dans son activité l’objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

***8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier***

*Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.*

*Participer au développement d’une compétence interculturelle chez les élèves.*

**Compétence commune à tous les professeurs**

**P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement**

Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

Intégrer dans son enseignement l’objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d’élève.

*En particulier, au lycée professionnel*

*Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.*

La question « Qu’est-ce qui me montre que l’enseignant a cherché à utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves » pour la réussite de ses élèves au prisme de :

* Capacité à s’exprimer dans une langue correcte / toutes situations et tout interlocuteur
* Attention particulière portée à la maîtrise de la langue française orale et écrite (vocabulaire, registre de langue des élèves / de l’enseignant, expression orale des élèves, reprise / rectification des élèves …). Supports : bulletins, rapports, supports de cours, cahier de texte, …
* Formulation explicite de la consigne, modalités de passation à adapter au niveau de langue des élèves (âge, niveau de savoir initial) ;
* Capacité à développer les interactions avec le maître, entre pairs, en développant la prise de parole de l’élève
* Statut de l'erreur favorable aux reformulations et corrections (posture bienveillante et constructive de l'adulte)
* Degré de prise en compte des compétences langagières (évaluation, référence au socle commun, implication dans des projets interdisciplinaires, ….)

*La liste n’est pas exclusive. Les évaluateurs pourront s’appuyer sur tout ou partie de ces éléments pour juger la maîtrise de la compétence par l’enseignant, ou tenir compte d’autres éléments liés au contexte d’enseignement.*

**# Construire, mettre en œuvre et animer des situations d’enseignement et d’apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**

Textes de référence :

Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d’acquisition de connaissances, de savoir-faire et d’attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l’enfant et de l’adolescent et aux mécanismes d’apprentissage ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d’éducation**

**3. Connaître les élèves et les processus d’apprentissage**

Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l’enfant, de l’adolescent et du jeune adulte.

Connaître les processus et les mécanismes d’apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l’enseignement et de l’action éducative

.**4. Prendre en compte la diversité des élèves**

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

**Compétence commune à tous les professeurs**

**P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d’enseignement et d’apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d’étayage, modalités d’entraînement et d’évaluation.

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d’apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l’accès aux connaissances.

Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

Favoriser l’intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

*En particulier, au lycée professionnel*

*Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.*

*Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.*

La question « Qu’est-ce qui me montre que l’enseignant a cherché à construire, mettre en œuvre et animer des situations d’enseignement et d’apprentissage prenant en compte la diversité des élèves » pour la réussite de ses élèves au prisme de :

* Attention globale et individuelle portée par l’enseignant, connaissance éclairée du groupe / de chaque élève, posture bienveillante et positive,
* Travail réel des élèves (mise en situation rapide, intérêt des élèves, …),
* Capacité à différencier les supports, tâches, dispositifs d'enseignement, outils dont l'usage du numérique et être capable d'étayer les élèves in situ,
* Capacité à concevoir une séquence d'apprentissage à partir du savoir réel des élèves (savoir observer, mesurer pour mieux agir),
* Place des élèves dans l’apprentissage (approche non magistrale, interactive), Adaptation du contenu d’enseignement à des profils identifiés d’élèves (exemple : dyslexique, en situation de handicap, …),
* Ajustement en situation par rapport au prévisionnel pour tenir compte des rythmes d’apprentissage des élèves,
* Usages du numérique à des fins de différenciation,
* Prise en compte des représentations des élèves,
* Mise en œuvre d’activités prenant en compte la diversité des élèves (travaux de groupe, implication dans l’accompagnement personnalisé, …),
* Mise en œuvre d’activités propices au développement de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration)

*La liste n’est pas exclusive. Les évaluateurs pourront s’appuyer sur tout ou partie de ces éléments pour juger la maîtrise de la compétence par l’enseignant, ou tenir compte d’autres éléments liés au contexte d’enseignement.*

**# Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l’apprentissage et la socialisation des élèves**

Textes de référence :

**Compétence commune à tous les professeurs**

**P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l’apprentissage et la socialisation des élèves**

Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

Favoriser la participation et l’implication de tous les élèves et créer une dynamique d’échanges et de collaboration entre pairs.

Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l’émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s’ils se manifestent.

*En particulier, au lycée professionnel*

*. Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.*

*. Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.*

*. Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur*

La question « Qu’est-ce qui me montre que l’enseignant a cherché à organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l’apprentissage et la socialisation des élèves » pour la réussite de ses élèves au prisme de :

* Pose d’un cadre de travail structurant et structuré : organisation spatiale et environnement de travail des élèves favorable, modalités opérationnelles de communication, …
* Capacité à alterner différentes modalités de travail,
* Capacité à faire travailler les élèves en groupes, recours à de nouvelles formes d’animation de groupes,
* Prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers
* Confiance donnée aux élèves / attitude positive de l’enseignant,
* Capacité à impliquer chaque élève et à les faire participer
* Capacité de l’enseignant à se mettre en retrait,
* Niveaux d’interaction entre élèves (éthique relationnelle),
* Attention portée aux règles de vie commune (dans et hors de l’établissement),
* Outils / démarches développant l’intelligence collective,

*La liste n’est pas exclusive. Les évaluateurs pourront s’appuyer sur tout ou partie de ces éléments pour juger la maîtrise de la compétence par l’enseignant, ou tenir compte d’autres éléments liés au contexte d’enseignement.*

**# Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves**

Textes de référence :

**Compétence commune à tous les professeurs**

**P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves**

En situation d’apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

Construire et utiliser des outils permettant l’évaluation des besoins, des progrès et du degré d’acquisition des savoirs et des compétences.

Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

Faire comprendre aux élèves les principes de l’évaluation afin de développer leurs capacités d’autoévaluation.

Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

Inscrire l’évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d’orientation.

La question « Qu’est-ce qui me montre que l’enseignant a cherché à évaluer les progrès et les acquisitions des élèves » pour la réussite de ses élèves au prisme de :

* Pratiques d’auto-évaluation, d’analyse réflexive avec les élèves,
* Capacité de l’enseignant à faire progresser chaque élève, et notamment ceux à besoins éducatifs particuliers,
* Clarté et nature des appréciations littérales en cohérence avec le positionnement par compétences,
* Travail d’explicitation des critères d’évaluation,
* Nature des outils de positionnement utilisés y compris numériques (radar, …), recours à une diversité de formes d’évaluation
* Droit à l’erreur,
* Fixation d’objectifs collectifs / individuels,
* Place de l’oral et de l’écrit dans l’évaluation,
* Travail collectif autour de l’évaluation (harmonisation interdisciplinaire),
* Usage d’outils de traçabilité,
* Nature des remédiations proposées suite aux évaluations.

*La liste n’est pas exclusive. Les évaluateurs pourront s’appuyer sur tout ou partie de ces éléments pour juger la maîtrise de la compétence par l’enseignant, ou tenir compte d’autres éléments liés au contexte d’enseignement.*

**# Coopérer au sein d’une équipe**

Textes de référence :

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d’éducation**

**10. Coopérer au sein d’une équipe**

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues de l’éducation nationale, le parcours d’information et d’orientation proposé à tous les élèves.

La question « Qu’est-ce qui me montre que l’enseignant a cherché à « coopérer au sein d’une équipe » pour la réussite de ses élèves au prisme de :

* Participation aux instances de l'établissement,
* Implication dans les projets (interdisciplinaires, inter-cycles, ….) et dans les parcours (parcours avenir, PEAC, …) dans le cadre du projet d'établissement),
* Réelles aptitudes à travailler en équipe et à fédérer autour de soi des collègues et autres partenaires,
* Recherche d’une mise en synergie au sein de l’établissement entre les filières / les établissements au sein du réseau (construction de progressions communes, harmonisation des pratiques d’évaluation, visite en entreprise en binôme enseignement général – professionnel, …)
* Accompagnement des néotitulaires ou nouveaux arrivants, preuve d’empathie
* Fonctions de coordination

*La liste n’est pas exclusive. Les évaluateurs pourront s’appuyer sur tout ou partie de ces éléments pour juger la maîtrise de la compétence par l’enseignant, ou tenir compte d’autres éléments liés au contexte d’enseignement.*

**# Contribuer à l’action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école / l’établissement**

Textes de référence :

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d’éducation**

**11. Contribuer à l’action de la communauté éducative**

Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

Prendre part à l’élaboration du projet d’école ou d’établissement et à sa mise en œuvre.

Prendre en compte les caractéristiques de l’école ou de l’établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

**12. Coopérer avec les parents d’élèves**

Œuvrer à la construction d’une relation de confiance avec les parents.

Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d’identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l’élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d’élèves.

**13. Coopérer avec les partenaires de l’école**

Coopérer, sur la base du projet d’école ou d’établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l’Etat, les collectivités territoriales, l’association sportive de l’établissement, les associations complémentaires de l’école, les structures culturelles et les acteurs socioéconomiques, en identifiant le rôle et l’action de chacun de ces partenaires.

Connaître les possibilités d’échanges et de collaborations avec d’autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d’autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d’un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d’enseignement.

*En particulier, au lycée professionnel, entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.*

La question « Qu’est-ce qui me montre que l’enseignant a cherché à contribuer à l’action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école / l’établissement » pour la réussite de ses élèves au prisme de :

* Implication dans la vie et les projets de l’établissement,
* Investissement dans les différentes instances (CVL, CESC, lutte contre le décrochage scolaire...) et dans les liaisons inter-cycles ?
* Manières d’accomplir des fonctions spécifiques : professeur principal (lien avec les familles, …), coordonnateur de discipline, référent (culture, décrochage, …),
* Preuve d’actions en faveur d’une ouverture de l’établissement aux partenaires éducatifs et professionnels

*La liste n’est pas exclusive. Les évaluateurs pourront s’appuyer sur tout ou partie de ces éléments pour juger la maîtrise de la compétence par l’enseignant, ou tenir compte d’autres éléments liés au contexte d’enseignement.*

**# Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages**

Textes de référence :

**Compétence commune à tous les professeurs**

**P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l’apprentissage et la socialisation des élèves**

Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l’apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

La question « Qu’est-ce qui me montre que l’enseignant a cherché à installer et maintenir un climat propice aux apprentissages » pour la réussite de ses élèves au prisme de :

* Pose d’un cadre de travail structurant et structuré : organisation spatiale et environnement de travail des élèves favorable, modalités opérationnelles de travail et de communication, …
* Posture professionnelle de l’enseignant favorisant une mise en confiance (empathie, côte-à-côte),
* Degré de réactivité face à des comportements inappropriés,
* Nature des pratiques d’évaluation (bienveillance, exigeante, positive), valorisation des progrès
* Mode de communication adapté aux élèves / aux parents d’élèves,
* Valorisation de la parole de l'élève, le temps dévolu à cette parole ou à celles des pairs (respect des autres),
* Investissement de l’enseignant dans la persévérance scolaire (différenciation, apports méthodologiques, …),
* Nombre d’exclusions de cours.

*La liste n’est pas exclusive. Les évaluateurs pourront s’appuyer sur tout ou partie de ces éléments pour juger la maîtrise de la compétence par l’enseignant, ou tenir compte d’autres éléments liés au contexte d’enseignement.*

**# Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**

Textes de référence :

Les professeurs et les personnels d’éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l’école. En leur qualité de fonctionnaires et d’agents du service public d’éducation, ils concourent à **la mission première de l’école, qui est d’instruire et d’éduquer afin de conduire l’ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l’insertion professionnelle et sociale**. Ils préparent les élèves à l’exercice d’une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l’esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d’éducation**

1. **Faire partager les valeurs de la République**

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l’égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

1. **Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l’école**

Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l’histoire de l’école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d’autres pays européens.

Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l’école et de l’établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d’éducation.

1. **Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**

Accorder à tous les élèves l’attention et l’accompagnement appropriés.

Eviter toute forme de dévalorisation à l’égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l’éducation à la santé, l’éducation à la citoyenneté, l’éducation au développement durable et l’éducation artistique et culturelle. Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l’égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d’exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d’usage.

Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

*+ Participer à l’éducation des élèves à un usage responsable d’internet (9)*

*+ Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques (P4)*

La question « Qu’est-ce qui me montre que l’enseignant a cherché à agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques » pour la réussite de ses élèves au prisme de :

* Implication dans la prévention et la lutte contre les discriminations, dans des actions éducatives du projet d’établissement (santé et citoyenneté, développement durable,…),
* Engagement hors de l’école (dans l’environnement local, dans le tissu associatif, …),
* Actions concrètes en faveur des priorités nationales (exemple : la lutte contre le décrochage scolaire),
* Ponctualité, attitude / posture professionnelle, tenue, langage
* Titulaire de certifications (SST, 2CA-SH, …), implication dans le CHSCT, référent (développement durable, décrochage, …)
* Respect / prise en compte du règlement intérieur,
* Prise en compte des comportements / situations à risque (réactivité, remédiations …),
* Capacité à mettre en œuvre des PAP / …,
* Activités développant l’esprit critique, l’engagement des élèves

*La liste n’est pas exclusive. Les évaluateurs pourront s’appuyer sur tout ou partie de ces éléments pour juger la maîtrise de la compétence par l’enseignant, ou tenir compte d’autres éléments liés au contexte d’enseignement.*

**# Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**

Textes de référence :

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d’éducation**

**5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

Participer à la conception et à l’animation, au sein d’une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

*En particulier, au lycée professionnel :*

*Favoriser le développement d’échanges et de partages d’expériences professionnelles entre les élèves ;*

*Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l’insertion dans l’emploi et l’accès à des niveaux de qualification plus élevé ;*

*Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l’accès des élèves à l’enseignement supérieur.*

La question « Qu’est-ce qui me montre que l’enseignant a cherché à accompagner les élèves dans leurs parcours de formation » pour la réussite de ses élèves au prisme de :

* Implication dans tout ou partie des parcours éducatifs de l’élève,
* Implication dans l’orientation et l’insertion professionnelle, dans le suivi des élèves post-formation,
* Travail en équipe et participation à la coordination des enseignements et des actions éducatives
* Mobilisation et accompagnement des élèves engagés dans des concours et autres challenges,
* Implication dans la préparation des élèves aux continuités (inter-degrés, post collège, post bac)
* Implication dans l’accompagnement personnalisé, dans l’accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers (PAP, PPS)
* Suivi des élèves hors établissement (entreprise, …)

*La liste n’est pas exclusive. Les évaluateurs pourront s’appuyer sur tout ou partie de ces éléments pour juger la maîtrise de la compétence par l’enseignant, ou tenir compte d’autres éléments liés au contexte d’enseignement.*

**# S’engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

Textes de référence :

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d’éducation**

**14. S’engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s’engager dans des projets et des démarches d’innovation pédagogique visant à l’amélioration des pratiques.

Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l’action.

Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

La question « Qu’est-ce qui me montre que l’enseignant a cherché à s’engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » pour la réussite de ses élèves au prisme de :

* Veille informationnelle,
* Travail de recherche, implication dans des expérimentations / innovations, dans des collectifs de travail dans des dispositifs d’auto-formation,
* Capacité à l’analyse réflexive,
* Inscription régulière dans des dispositifs de formation continue (via i-prof) et d’élévation du niveau de qualification (et capacité de réinvestissement dans sa pratique au quotidien
* Capacité à mutualiser les ressources expertes acquises en formation,
* Tenue d’outils de développement professionnel (portfolio, …),
* Qualité d’écoute lors de l’entretien et force de propositions,
* Capacité de remise en question,
* Engagement dans les réformes,),
* Projet d’évolution de carrière – mobilité professionnelle,
* Capacité à impulser des expérimentations / des pratiques innovantes,
* Personnes ressources (tuteur, formateur académique, aide aux enseignants en difficulté, …).

*La liste n’est pas exclusive. Les évaluateurs pourront s’appuyer sur tout ou partie de ces éléments pour juger la maîtrise de la compétence par l’enseignant, ou tenir compte d’autres éléments liés au contexte d’enseignement.*

**Grille cible des attendus possibles pour chaque grande compétence du métier de formateur**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Compétences professionnelles** | **Items**  *Ces items ne constituent pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d’une compétence dans des situations diverses liées à l’exercice d’enseignement.*  ***Le directeur du centre pourra, s’il le juge nécessaire, cocher les items à prioriser dans le contexte de son organisme de formation.*** | **Commentaires** |
| Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique | Veiller tout particulièrement à articuler les champs disciplinaires enseignés avec les temps en entreprise (pédagogie de l’alternance).  Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d’enseignement. |  |
| Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves | Intégrer dans son activité l’objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les apprentis.  Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des apprentis.  Participer au développement d’une compétence interculturelle chez les apprentis. |  |
| Construire, mettre en œuvre et animer des situations d’enseignement et d’apprentissage prenant en compte la diversité des élèves | Concevoir et mettre en œuvre des situations d’apprentissage et d’enseignement en référence aux programmes nationaux et dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.  Différencier son enseignement en fonction des rythmes d’apprentissage et des besoins de chacun (pédagogie différenciée).  Favoriser l’intégration de compétences transversales :  Soit numériques  Soit cognitives :  capacité à résoudre des problèmes,  littératie et  numératie  Soit sociales et situationnelles :  travailler en équipe,  capacité à apprendre à apprendre,  être autonome |  |
| Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l’apprentissage et la socialisation des apprentis | Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les apprentis.  Diversifier les modalités d’apprentissage : groupes à effectifs réduits / grands groupes … |  |
| Evaluer les progrès et les acquisitions des apprentis | Construire et utiliser des outils permettant l’évaluation des besoins, des progrès et du degré d’acquisition des savoirs et des compétences à des fins formatifs et certificatifs.  Porter une attention particulière au respect des modalités relatives au contrôle en cours de formation (CCF). Fournir pour les classes d’examen, les documents requis pour l’habilitation en CCF  Analyser, en tant que référent pédagogique et au cours des « points d’étape », les progrès et le parcours de l’apprenti en vue d’identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et mettre en œuvre si besoin des activités de remédiation et de consolidation des acquis.  Mettre en œuvre en tant que référent pédagogique, une évaluation de fin de parcours des apprentis (sous la forme d’un entretien d’évaluation) et notamment pour les apprenants en cas d’échec à l’examen ou de validation partielle).  Transmettre notes et appréciations maximum 48 heures avant les conseils  Participer aux surveillances et aux jurys d’examen conduisant à la délivrance de diplômes ou certificats relevant du ministre de l’Éducation nationale  *NB : « la correction des examens fait partie de la « charge normale d’emploi » des enseignants du second degré. Cette obligation comprend la participation à toutes les opérations (correction, commission d’harmonisation, saisie des notes, jury, …) – cf décret du 17 novembre 1933).* |  |
| Coopérer au sein d'une équipe | Participer aux réunions et conseils initiés par le centre (réunions pédagogiques, conseils de classe, conseils de perfectionnement, conseils d’enseignement, comités de liaison, …).  Participer à la conception et à la mise en œuvre de séquences d’enseignement et d’apprentissage, mais également de projets collectifs au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives (tableau de stratégie, plan de formation, livret d’apprentissage, …). |  |
| Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les partenaires de l’établissement (dont selon le cas, les parents d’élèves) | Prendre part et coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative dans le cadre de :  l’élaboration du projet d’établissement et de sa mise en œuvre  la réponse à des appels d'offre/à projet/commandes d'entreprises  S’impliquer auprès des maîtres d’apprentissage pour articuler les phases d’alternance entre le centre et l’entreprise (outils de liaison, …)  Participer au développement du CFA en renforçant ses partenariats :  Avec le monde professionnel (développement du réseau d’entreprises, vivier de professionnels formateurs, participation au réseau des acteurs emploi-formation de son territoire : Pôle emploi, missions locales etc.)  Avec les acteurs de la formation et de l’orientation (structures d’accueil, centres valideurs, acteurs institutionnels, autres centres de formation du territoire)  Européens et internationaux dans le cadre de la promotion des mobilités professionnelles. |  |
| Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages | Rendre explicites pour les apprentis les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.  Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance. |  |
| Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques | *Au même titre que les professeurs et les personnels d’éducation, les formateurs en CFA mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l’école. Ils concourent à la mission première de l’école, qui est d’instruire et d’éduquer afin de conduire l’ensemble des apprentis à la réussite et à l’insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les apprentis à l’exercice d’une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l’esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.*  Faire partager les valeurs de la République  Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l’égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.  Aider les apprentis à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.  Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l’établissement  Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l’éducation à la santé, l’éducation à la citoyenneté, l’éducation au développement durable et l’éducation artistique et culturelle.  Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves (notamment au sein des ateliers), à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d’exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.  Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d’usage.  Participer à l’éducation à un usage responsable d’internet |  |
| Accompagner les apprentis dans leur parcours de formation | Participer à l’accueil des apprentis et au positionnement pédagogique et réglementaire (comprenant notamment l’identification des acquis et des points de difficulté, et l’analyse et la prise en compte des attentes, des motivations et du projet professionnel).  Assurer, en tant que référent pédagogique, un suivi pédagogique individualisé des apprentis en centre et en entreprise y compris lors des mobilités européennes et internationales (notamment en formalisant avec l'apprenant un "contrat pédagogique" qui décline les objectifs individualisés à atteindre et les engagements réciproques y compris, le cas échéant, les modalités particulières de suivi et d’accompagnement).  Organiser au moins deux visites par an (la première devant se dérouler impérativement pendant la période d’essai), comprenant un entretien avec le maître d’apprentissage et un entretien avec l’apprenti. Rendre compte auprès du centre via un compte-rendu de visite.  Accompagner les apprentis dans leur parcours de professionnalisation de la recherche de l’entreprise d’accueil si besoin jusqu’à leur insertion dans l’emploi (ou le cas échéant, en les dirigeant vers les organismes et les personnes adaptés). Un suivi rigoureux des données sur l’insertion professionnelle des apprentis (à 6 ou 12 mois) est conduit.  Déceler les signes du décrochage (et notamment en entreprise) et agir le plus tôt possible en coordination avec les membres de l’équipe et le maître d’apprentissage  Travailler avec les personnes ressources (par exemple le référent handicap) en vue d’accompagner les apprentis RQTH, et aménager en tant que de besoin et conformément à toute disposition réglementaire les conditions de passation des épreuves  Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des apprentis volontaires à l'enseignement supérieur. |  |
| S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel | Compléter et actualiser ses connaissances (centre de ressources, …) :  Sur l’évolution des métiers relevant des filières de formation sous sa responsabilité (notamment liée au numérique ou encore au développement durable)  Dans les domaines scientifiques, didactiques et pédagogiques.  Réfléchir sur sa pratique, s’auto-évaluer – seul, avec son supérieur hiérarchique et/ou entre pairs (y compris dans le cadre d’audits, de réunions de réseaux) et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l’action.  Impulser, s’impliquer dans des modalités innovantes d’apprentissage.  S’impliquer dans la vie du centre en tant que :  Référent pédagogique  Référent « suivi en entreprise » / « suivi site qualifiant »  Référent handicap  Référent qualité  Référent sécurité  Référent développement durable  Autres  Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer / valoriser ses compétences en utilisant les ressources disponibles (plan de formation, VAE, …) |  |